



## RELEVÉ DE DÉCISION

### REUNION DES COMITES DE PILOTAGE NATURA 2000

JEUDI 14 JUIN 2012 – MAIRIE DE GEDRE

#### **SITES NATURA 2000 :**

FR 7300926 – ZSC Ossoue, Aspé, Cestrède

FR 7300927 – ZSC Gavarnie, Estaubé, Troumouse, Barroude

FR 7300928 – ZSC Pic Long, Campbielh

FR 7310088 – ZPS Cirque de Gavarnie

<b>Mode de diffusion</b>	Courrier/mail/site internet
<b>Liste de diffusion</b>	Membres des Comités de Pilotage
<b>Date de diffusion</b>	13 juillet 2012
<b>Rédaction</b>	M-E Navel



**Présents :**

Melle Marie-Emilie NAVEL, chargée de mission natura 2000 à la Mairie de Gèdre  
M. Michel MAUPEU, Conseiller Municipal de Gèdre  
M. Jacques BEHAGUE, Conseiller Général du Canton de Luz-Saint-Sauveur, Président des Comités de Pilotage des sites « Ossoue Aspé Cestrède » et ZPS « Cirque de Gavarnie »  
M. Claude TRESCAZES, Conseiller Municipal de Gavarnie, Président du Comité de Pilotage du site « Gavarnie Estaubé Troumouze Barroude »  
M. René MENARD, Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées  
M. Guilhem LATRUBESSE, Conseiller régional délégué aux affaires occitanes, Région Midi-Pyrénées  
M. Jean-Guillaume THIÉBAULT, Parc national des Pyrénées, Chargée de mission pastoralisme  
M<sup>me</sup> Carine MARFAING, Parc national des Pyrénées, Garde au secteur de Luz-Saint-Sauveur  
M. Catherine BRAU-NOGUE, Chargé de mission au conservatoire botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées  
M. Jérôme COY, chef de l'UT Argelès-Gazost, Office National des Forêts  
M. Nicolas THION, Fédération de la Chasse des Hautes-Pyrénées  
M. F. GUITHOU et M. ROHAUT, stagiaires Fédération de la Chasse des Hautes-Pyrénées  
M. Jean-Louis PUJO, Société des Chasseurs Barégeois  
M. Fabien NABIAS, Société des Chasseurs Barégeois  
M. Jacques PERES, Conseiller Municipal et Syndic de Luz Saint Sauveur  
M<sup>me</sup> Christine LOO, Chef de service, Commission Syndicale de la Vallée du Barège  
M. Pierre PALASSET, Responsable travaux, Commission Syndicale de la Vallée du Barège  
M<sup>me</sup> Mélanie BOURDERE, stagiaire à la Commission Syndicale de la Vallée du Barège

**Excusés :**

M. Francis CAUSSIEU, Maire de la commune de Gèdre et président de la communauté de commune Gavarnie-Gèdre.  
M. Marc ADISSON, Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées  
M<sup>me</sup> Hélène DEVIN, animatrice au Centre de Ressource sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace 65  
M<sup>me</sup> la Député Robin-Rodrigo  
M. le Maire de la commune d'Aragnouet  
M. le Député Pierre FORGUE  
M<sup>me</sup> Maryse BEYRIE, Vice-présidente du Conseil Général de Vielle-Aure  
M. le Directeur d'EDF-GDF de Tarbes  
M. Johann MOUGENOT, Sous-préfet d'Argelès-Gazost, président du site « Pic Long - Campbielh »  
M. J-C. MORLAIS, Président de la Fédération Française de Randonnée Pédestre des Hautes-Pyrénées  
M. DEBELLEFON, Président de l'Association Mont Perdu Patrimoine Mondial  
M. A. COLEIN, Directeur du RTE-GET Béarn.

# Comités de Pilotage

Jeudi 14 juin 2012 - 14h00

- « ZSC Ossoue, Aspé, Cestrède  
ZSC Gavarnie, Estaubé, Troumouse, Barroude  
ZSC Pic Long, Campbielh  
ZPS Cirque de Gavarnie »



## « Ordre du jour »

- ❖ Bilan du début de l'année 2012 sur l'avancement des actions
- ❖ Programmation des actions pour la fin de l'année 2012
- ❖ Point sur les listes locales des activités soumises à E.I. relevant du régime « encadré » et « propre » à Natura 2000.
- ❖ Point sur la Charte Natura 2000

## Sommaire

### 3 SITES : ZSC

Mesures agro-pastorales p. 6

### ZSC Ossoue Aspé Cestrède

Mesures agro-pastorales p. 6

Aménagements p. 8

### ZPS Cirque de Gavarnie

Mesures de gestion p. 9

Aménagements p. 13

Suivis p. 17

### ZSC Gavarnie Estaubé Troumouse Barroude

Mesures agro-pastorales p. 18

Forêts p. 20

Aménagements p. 21

### ZSC Pic Long, Campbielh

Mesures agro-pastorales p. 23

*Outils communs Natura 2000 en Vallées des Gaves* p. 24

*Point sur les évaluations d'incidences Natura2000* p. 25

*Point sur la Charte Natura 2000* p. 28

3 SITES: Ossoue Aspé Cestrède / Estaubé Gavarnie  
Tourmouse Barroude / Pic Long Campbielh



## « MESURES AGRO-PASTORALES »

### Actions pastorales – équipement – 3 sites

#### Travaux prévus pour 2012:

- Achat de trois parcs de tri mobiles à Saugué, Bassia et Milhas
- Réfection de la toiture de l'abri d'Allans
- Construction d'un parc de tri mixte au Barrada

#### → Autres projets pastoraux en cours

#### BILAN jusqu'à aujourd'hui:

- Projet électrification : cabane d'Aspé
- Réfection du toit : cabane de Matte
- Impluvium Saugué
- Plusieurs petits aménagements pastoraux

L'animatrice liste les travaux pastoraux prévus cette année sur le territoire Natura 2000. Mme LOO précise que le dossier d'amélioration pastoral déposé pour la réfection de la toiture de l'abri d'Allans n'a pas été accepté pour 2012. M-E Navel poursuit et présente de façon succincte les travaux pastoraux réalisés depuis le début de l'animation Natura 2000, il y a 5 ans.

Ossoue Aspé Cestrède



## « MESURES AGRO-PASTORALES »

### PT1. Pérenniser ou développer la pratique de la fauche sur le plateau de Saugué

MAET : 2009-2011

#### Restauration des rigoles

- Localiser et hiérarchiser les rigoles présentant le plus d'intérêt en vue d'une réhabilitation → groupe d'étudiants d'une école d'ingénieur (ENSAT-Toulouse)

Pour les MAET :

M-E NAVEL rappelle que l'outil MAET « prairie fleurie » est l'outil s'adaptant au mieux à la demande sur ce territoire. La chambre d'agriculture a été durant 3 années, maître d'œuvre sur ce projet. La contractualisation sur ce secteur a relativement bien fonctionné avec plus de 30% des parcelles de fauche engagées.

## Prévision 2012 : Restauration de rigoles

M-E NAVEL explique qu'une des mesures de réalisation de la fiche action passera par la sollicitation d'un groupe d'étudiants d'une école d'ingénieur de Toulouse, l'ENSAT, afin qu'ils réalisent un état des lieux de ces rigoles : localisation et hiérarchisation. Le but est de cibler les rigoles qui ont le plus grand intérêt sur le plateau de Saugué, en vue de les réhabiliter.

### **Cabane d'Aspé**

**Projet : aménagement d'un atelier de transformation fromager (réhabilitation cabane + atelier fromagerie)**

*GAEC de Servielle (2 frères du Béarn)  
Troupeaux: 550 brebis laitières avec gardiennage permanent*

#### À faire:

- Source/adduction d'eau: demande d'autorisation
- Débroussaillage: sortie à organiser
- Dossier Amélioration Pastorale pour 2013



M-E NAVEL rappelle que l'estive d'Aspé est fréquentée depuis plusieurs années par un troupeau Béarnais (père et 2 fils), qui y montent au printemps leurs brebis taries. Elle explique que le GAEC est désireux de transformer leur lait sur l'estive. Ils ont présenté cette année leur projet aux différentes organisations socio-professionnelles du département (DDT, Gip-CRPGE...), qui vont étudier et accompagner leur dossier. La CSVB, propriétaire foncier et gestionnaire de l'estive d'Aspé soutient également le projet, qui sera étudié, mis en forme et budgétisée cette année.

### **Ossoue**

Parc de contention amovible (achat) à côté de la cabane de Milhas → AP pour 2012

### **Travaux de brûlage / débroussaillage**

Abordés en suivant dans le cadre de la ZPS





### Aménagement et valorisation du plateau de Saugué

Réflexion lancée avec l'association MCA (Montagne Culture et Avenir)

#### Idée de sentier:

- table d'orientation ( x 2 180°)
  - panneaux: 3 ou 4
    - retracer l'histoire pastorale de Saugué (route, utilisation des granges, travaux agricoles)
    - interprétation du paysage /géomorphologie
    - cheminement des troupeaux
    - Travaux RTM
    - ligne THT
    - cascade de Gavarnie: d'où vient l'eau?
- Charte de bonne pratique





## Organisation de la fréquentation touristique au Milhas

Réflexion à lancer avec les élus de Gavarnie

## Projet INTERREG CSVB Sentier de la Bernatoire

- Travaux du sentier de la Bernatoire: sur 3 ans, maîtrise d'ouvrage: CSVB; budget: ≈ 65 000€ TTC, réfection côté espagnol abandonné & côté français maintenu

Christine LOO précise que la Maîtrise d'ouvrage « devrait » être la CSVB. Les subventions initialement prévues ont été réduites au tiers donc les travaux le seront également. A cela s'ajoute le fait que ce sont les espagnols qui doivent recevoir les subventions, donc vu la conjoncture actuelle, les travaux prévus sont à placer au conditionnel.

## ZPS Cirque de Gavarnie



« GESTION »

### Réouverture des milieux: Secteur des Laquettes de Saugué & Suberpeyre.

→ Stratégie Nationale de la biodiversité: Appel à projets « Restauration de milieu remarquables ou sensibles » : Financements: 50% à 80%

**MOA**: Fédération Régionale de la Chasse

**Montant total**: 13 938 € TTC

Interventions: CSVB + Chasseurs Barégeois + entreprise privée

→ Dossier en attente de validation

Travaux à programmer pour 2013 (3 semaines de travaux)



J. COY demande des précisions quant à l'échéance financière du projet. N. THION précise que ce projet porté par la FRC65 a été retenu, mais qu'aujourd'hui le pourcentage de subventions entre 50 et 80% n'est pas fixé, rien n'est donc arrêté, ni même les missions retenues. Il récupère l'information régulièrement auprès du ministère mais le dossier n'avance pas très vite. J. COY dénonce cette faille du système, empêchant une bonne lisibilité du projet auprès des élus.

## Réouverture des milieux: secteur d'Ayrues:

**Objectif:** Aménager le milieu pour le rendre favorable à la perdrix et au grand tétras et en créant des layons pour faciliter la chasse au sanglier.

*Suite à la sortie du 15 novembre 2011 avec M. Menoni*

Formation pionnière de bouleaux / noisetiers sur le bas, strate basse

→ que des avantages

**Bilan:** il a été décidé de travailler sur la zone non loin de la place de chant actuelle.  
(sortie de terrain à programmer pour l'été).



J-L PUJO rappelle les sorties de terrain effectuées durant lesquelles une poule tétras a été levée l'année dernière. Les suivis grand tétras lancés cette année ont révélé l'emplacement d'une nouvelle place de chants sur laquelle 2 coqs chanteurs ont été entendus. N. THION précise que la fiche-action initialement prévue pour faciliter la chasse au sanglier se conjugue avec une autre fiche-action (LD-2 de la « ZPS Cirque de Gavarnie » détaillée en p.12 de ce document) qui vise à protéger un site de nidification du gypaète barbu. L'animatrice ajoute que l'intérêt de l'action porte également sur la régulation des populations de sangliers qui pourraient engendrer des dégâts aux prairies de fauche.



## Budgétisation pour la période 2012 – 2014

### Mesures concernées :

- Suivis des tendances d'évolution des Galliformes. (comptage au chant, succès repro.)
- Suivis fréquentation sp après réouverture de milieux.

### Montant total des aides publiques sollicitées en mars 2012 :

18 360€ (Crédits Etat) → non acceptées

### Prorogation demandée par la FDC65 : dossier FEDER 2009-2011

Subvention prorogée sur 2012-2013: 14 570 €

N. THION explique que les actions lancées depuis 2009 pour le réseau Natura 2000 ne pourront pas être maintenues de manière aussi précise et intensive puisque les crédits diminuent. J-L PUJO ajoute que les conditions de suivis pour les galliformes tels que le lagopède sont difficiles. De plus, l'espèce n'étant pas chassable, il est aujourd'hui difficile de motiver les personnes pour assurer les comptages. Enfin, il ajoute que les crédits Natura 2000 diminuant, les efforts de suivis diminueront avec. C LOO se demande si au lieu de partir sur des crédits Etat tel que cela fut le cas pour 2012-2014, le PNP ne pourrait pas financer ce genre d'actions ? J-G THIEBAULT explique que le PNP n'a ni la vocation, le financement prévu pour pallier aux actions Natura 2000. J-L PUJO rajoute qu'à terme la dynamique lancée va retomber. R. MENARD explique que les financements Natura 2000 sont répartis entre les diverses actions dont la gouvernance. Il ajoute que l'enveloppe des crédits pour 2012 a été divisée par deux par rapport à 2011, et que 80% de cette enveloppe servira à financer la gouvernance des sites sur le département. Les crédits restants sur l'enveloppe de l'Etat ont été pour leur quasi totalité alloués au dernier site Natura 2000 du département, « Liset de Hount Blanque » afin d'achever l'élaboration du son DOCOB<sup>1</sup>. J-L PUJO caractérise Natura2000 comme étant une fusée à 3 étages : 1. Inventaires ; 2. Animations ; 3. Actions de terrain ; il précise que ce que les personnes retiennent sur le terrain, c'est l'étage 3. Actions de terrain. P. BORDEROLLE complète avec le cas de la Société des Chasseurs Barégeois qui a créé un emploi sur le territoire grâce à Natura 2000, c'est donc un outil de travail qu'il faut continuer à faire vivre et dans lequel nos prédécesseurs se sont grandement investis, mais également bénévolement au départ.

C. LOO demande à ce que les institutions arrêtent de faire des promesses et fassent plutôt un break de quelques années pour repartir avec des crédits conséquent sur les projets. R. MENARD prend note des remarques de chaque intervenants. Il précise que ces observations relatives aux difficultés croissantes qui pèsent sur le réseau Natura2000 sont formulés dans

<sup>1</sup> DOCOB : DOCument d'OBjectif

tous les COPILS<sup>2</sup>. Il s'engage à relayer auprès des autorités dont le préfet pour ce qui concerne en particulier est de la réglementation qui relative aux évaluations d'incidences Natura 2000. C. LOO ajoute que le travail effectué sur le relationnel/la concertation entre tous les acteurs pourrait également s'effriter.

## ZPS Cirque de Gavarnie



GESTION

### LD-2. Aménagement des modalités de la chasse en battue au sanglier sur les sites de nidifications du Gypaète barbu (Ayrues/Ossoue)

La convention (« Chasseurs Barégeois », DDT, Président du site, PNP)

**article 1** : définition des périmètres (Annexes)

**article 2** : PNP informe régulièrement le président des chasseurs Barégeois

**article 3** : présence du gypaète barbu et modes de chasse à adopter

**article 4** : groupe technique

**à voix délibérative**: DDT, FDC 65, Chasseurs Barégeois, PNP, GVA,

**à voix consultative**: CSVB, Asso France Nature environnement, LPO, Animatrice N2000

**article 5** : présence de chiens

**article 6** : dysfonctionnement

**article 7** : durée de la convention: 1 an reconduit de façon tacite

**article 8** : résiliation de la convention

→ **En attente de signature (validation des périmètres**

**Sortie terrain à organiser:**

**DDT, élus, Société des chasseurs Barégeois, PNP)**



M-E NAVEL rappelle l'objectif de la convention qui vise à aménager des modalités de chasse en battue au sanglier sur 2 sites de nidification du Gypaète barbu : Ayrues et Ossoue. Aujourd'hui, la ratification de cette convention n'est toujours pas effective, en raison d'un différend qui porte sur la délimitation du périmètre d'Ayrues.

J-L PUJO rappelle que la convention même non signée, est appliquée par les chasseurs Barégeois depuis 2 ans, le panneau signalant l'interdiction des battues aux sangliers est également placé sur site. C. TRESCAZES demande s'il y a eu des dégâts de sangliers cette année. J-L PUJO répond par la négative, il ajoute que concernant la délimitation du périmètre, les chasseurs préfèrent un repérage pratique et visuel (cailloux, falaise, ruisseaux, rigoles...).

L'animatrice précise que ce différend portant sur la cartographie du périmètre sera réglée lors d'une sortie terrain avec les partenaires concernés cet été.

<sup>2</sup> COPIL : COmité de PILotage



### FM-1. Clôtures forestières du Mourgat

- expérimentation menée en 2010 par l'ONF: retrait des clôtures désuètes  
(impact esthétique sur le site de Gavarnie et risque sur l'avifaune )



#### Clôtures :

- Nord
- Sud partie basse

#### Limites de site Natura 2000 :

- ZPS Cirque de Gavarnie

J. COY précise que les clôtures sont faites en IPN avec plusieurs lignes de barbelés, ce qui rend le travail de retrait conséquent.

### FM-1&5. Clôtures forestières du Mourgat:

Maitrise d'ouvrage	Travaux	Financement		Calendrier
ONF	Retrait de la totalité des clôtures forestières	56% Natura2000 :	20 300,00 €	Mise en œuvre prévue: été 2011
		24% PNP (CIMP):	9 900,00 €	Travaux réalisés : 450mL (printemps)
		20% Autofinancement:	7 500,00 €	Fin des travaux prévus pour 2012-2013 (2 150m linéaire)
		<b>TOTAL HT</b>	<b>37 700,00 €</b>	

J. COY demande à ce que soient vérifiées les dates des conventions d'attribution des aides, pour connaître les échéances de réalisation et de paiement. L'animatrice précise que les aides Natura 2000 sont attribuées pour deux ans (soit dans ce cas 2010-2012), et qu'il y a toujours possibilité de faire une demande de prorogation si jamais les travaux n'étaient pas finis à temps.

M-E NAVEL précise que les travaux ont dû être interrompus courant juin car l'hélicoptage du matériel prévu n'a pu se faire, l'aigle royal nichant potentiellement dans les falaises supérieures de la forêt du Mourgat. C. MARFAING précise que les travaux pourront reprendre

à partir du mois d'août. J. COY rajoute que le calendrier des travaux est serré. Le printemps est la meilleure période pour réaliser les travaux afin d'éviter tous risques d'incendie. Ensuite, il faudra attendre le mois d'octobre–novembre pour finir le retrait, alors tributaire de l'enneigement.

**FM-2. Visualisation des câbles de remontées mécaniques de la station de ski Gavarnie–Gèdre**  
(téléskis: St André, Raillé, Mourgat, et Télésièges: Pic des tentes)

Remontées mécaniques	Contrat N2000	Date des Travaux
St-André (995m)	août 2010 : 2 040€ TTC accordée en 2010	Prévu été 2011 Reporté à été 2012
Mourgat (581m)	début 2012 : 2 486€ TTC À proposer pour la CRP juillet	2012 - 2013



Panneau à adapter à la station

**LD-6. Aménagement du sentier de la Planète pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du grand tétras**

**HE-5 : Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser le Gd Tétrás.**



L'animatrice rappelle le contexte des fiches–actions LD-6 et HE-5 qui ont pour but respectif de limiter le dérangement et d'améliorer l'habitat du grand tétras.

Rappel du contexte de la fiche–action LD-6 : La clairière de la planète est très fréquentée. Les randonneurs empruntent le sentier non indiqué et peu marqué sur le départ qui mène au fond du cirque. En absence de balisage, le sentier se divise ce qui induit la divagation des randonneurs, source de dérangement des grands tétras qui fréquentent ce site en période de

nourrissage des jeunes. En hiver, les raquettistes descendent à l'aplomb en pleine forêt et hors sentier, coupant une place de chant qui n'est plus active depuis 2006.

### **LD-6. Aménagement du sentier de la Planette pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du grand tétras**

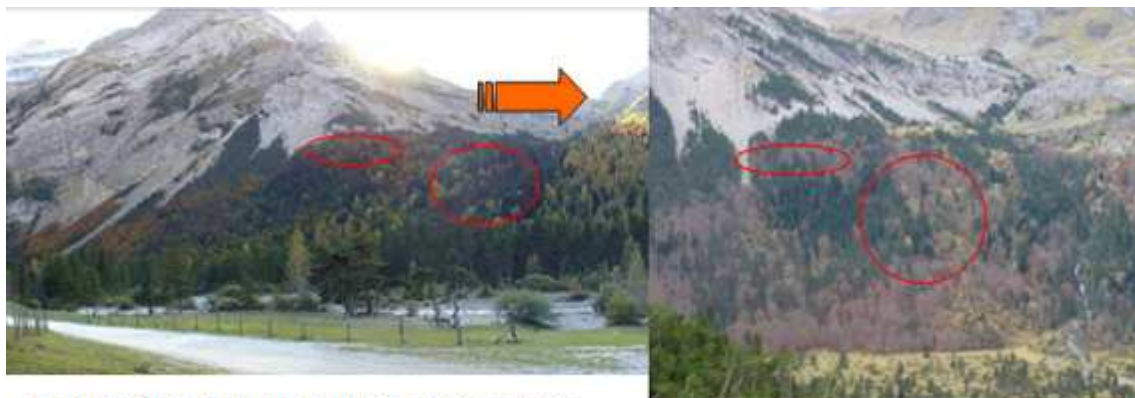
#### ***Dérangement hivernale:***

- un panneau signalétique directionnel à été ajouté provisoirement
- Panneau de sensibilisation:
  - Dérangement de la faune sauvage (charte de bonne conduite)
  - Dérangement du grand tétras
- Travail en concertation avec le PNP



#### **Bilan de cet hiver:**

- cordons + panneaux
- enquêtes de fréquentation
- Travail de sensibilisation auprès des accompagnateurs
  - Action lancé par le PNP + sensibilisation sur site directement



Maintenir le bois de Bourlic en mosaïque.

Le hêtre colonise fortement → limiter sa colonisation (annélation + casser les parties terminales de l'axe centrales des petits hêtres)

→ Test à mettre en place cet été sur un carré de 5m<sup>2</sup>.

**Financements:** Contrat Natura 2000 (100%); **Calendrier de réalisation:** 2013

L'animatrice rappelle que le dérangement hivernal concerne le bois de Bourlic et également le bois de Bédérou situé en face et sur lequel une réflexion commune est initiée. L'étude de fréquentation a été menée par le PNP cet hiver sur les 2 sites. Les axes d'actions (panneau sensibilisation+ pose de cordons) concernent également les 2 sites.

## HE-5 : Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser le Gd Tétrás.



### Objectif:

Créer des trouées, avec un système de débardage, dans le peuplement forestier pour favoriser la pousse d'une strate basse

### Conclusion sortie Menoni:

- Ne pas travailler sur la réouverture du bois d'Arribama
- Améliorer l'habitat existants sur Bédéro (clôturer 5ha)

### Proposition de gestion: en cours

2 stagiaires PNP → cibler les zones intéressantes et à mettre en exclos

### Reste à faire:

- Présenter le projet aux propriétaires et aux exploitants avec le PNP
- chiffrer le projet
- Financement Natura 2000/PNP?



Concernant le dérangement estivale pour la partie du bois de Bédéro, l'animatrice explique qu'un travail va être réalisé par 2 stagiaires du PNP en vue de proposer des mesures de gestion de cette zone favorisant l'habitat à grand tétras pour l'élevage des jeunes (mise en exclos d'une partie de la zone).

C. LOO explique que le projet sera difficilement accepté par les éleveurs. Toute clôture posée sera démontée aussi rapidement. Selon la CSVB, c'est du temps perdu. L'animatrice rappelle que ce projet débute. L'étude prévue sur le milieu menée par les stagiaires du PNP devrait permettre de proposer des mesures de gestion concrètes et de cibler les zones propices aux grands tétras dans l'optique d'améliorer son habitat. Les résultats de cette étude seront ensuite présentés aux propriétaires et exploitants, afin d'envisager un travail en collaboration sur ce projet.





## VI. Mousses forestières

Objectif: simplifier et coordonner les méthodes de suivis pour permettre l'exploitation des données dans le temps

→ CBNPMP\_Marta Infante Sanchez : intervention 1j  
(matin en salle + après-m terrain)

- Groupe de travail est à initier en 2012 avec l'ONF et le PNP  
(nouveau chargé de mission forêt)

- Mise en œuvre de formations des agents forestiers à la reconnaissance des 2 espèces et de leurs habitats.

Proposition: intégrer *Dicranum viride* présente dans les P.A et Haute Garonne

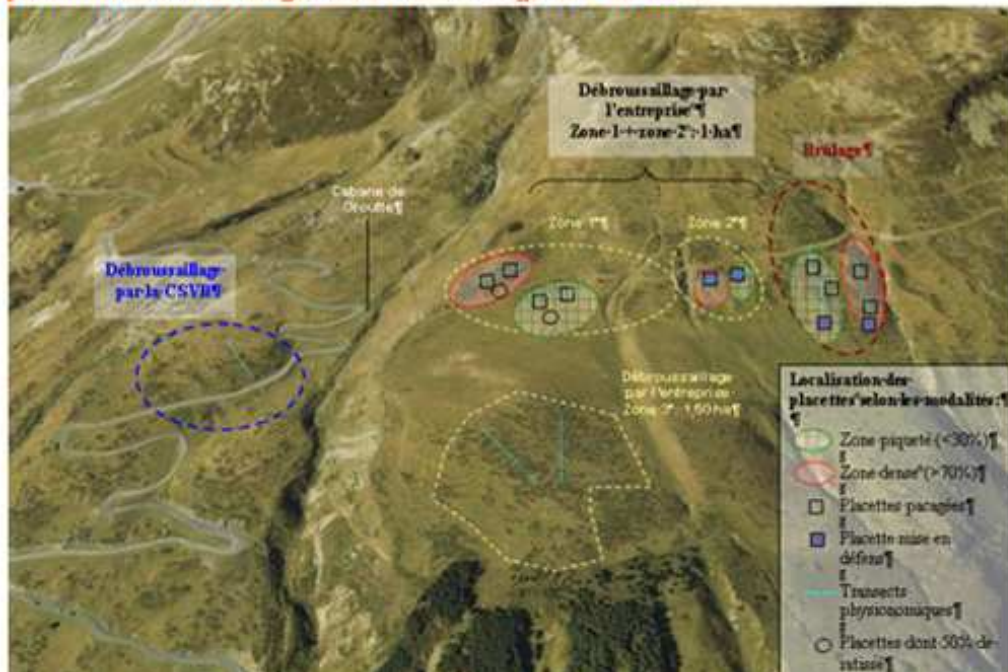


R. MENARD rappelle que les actions Natura 2000 relèvent spécifiquement du dispositif d'aide 331 et précise que la personne ressource en la matière est Mme. Pascale CROSNIER à la DREAL Midi-Pyrénées. L'animatrice explique qu'une formation Natura 2000 est déjà mise en place sur ce site, et sera détaillée plus bas dans le power point p.. Les chasseurs barégeois se montrent intéressés pour participer à cette formation. J. COY explique qu'une phase de réflexion devra être lancée en interne (ONF, PNP...) pour cibler le public à former au sein de chaque structure et sur quel périmètre. C. Brau-Nogué rappelle que seule une structure affiliée en tant qu'organisme de formation pourra porter l'animation d'une formation Natura 2000. Il est conclu de mettre en place cette formation pour l'année 2013. D'ici là, plusieurs réunions entre les différents acteurs (Natura 2000, CBNPMP, PNP, ONF, DDT) seront organisées afin de discuter des objectifs et du contenu de la formation, des attentes/modalités de mise en œuvre de chaque structure.



« MESURES AGRO-PASTORALES »

Expérimentation brûlage-débroussaillage sur Groutte



Expérimentation brûlage-débroussaillage sur Groutte

- o Débroussaillage: réalisé septembre 2010
- o Brûlage: réalisé octobre 2011
- Pose des placettes-exclos par les agents de la mairie de Gèdre juin 2012

→ Suivis de la végétation pour les 2 méthodes: à poursuivre/CBNPMP



## Formation Natura 2000

**Gestion des sites N2000:** « Maîtriser les techniques d'entretien et d'ouverture des milieux » Gestion des milieux ouverts par le brûlage le débroussaillage

- Public visé: techniciens, éleveurs, gestionnaires d'estives, prescripteurs, mais aussi élus...
- Dossier déposé en 2012  
(budget: 4 282,5 € ; MOA: chambre d'agriculture)
- **Réalisation:** septembre 2012 (2,5j - visite de 3 sites)

Prochaine réunion prévue: 11 juillet 2012

Intervenants: CA: Michaël Martinez, Gip-CRPGE: Anne Sallent, CBNPMP: Catherine Brau-Nogué, FDC 65: Grégory Tucac, PNP: Carine Marfaing + Guy Lonca, Natura 2000: M-E Navel)

### P3. Pérenniser la pratique de la fauche : Comment contrôler l'extension de la Grande berce ?

Objectif :

- mieux connaître la phénologie de l'espèce et sa reproduction
- comprendre la dynamique de l'sp: déterminants écologiques
- expérimenter des ITK pour maîtriser son extension

2011: enquête EA + Réunion + validation protocole

2012

- stage 5 mois licence : financement : 2850 €
- Appui technique de la INRA/CBNPMP/PNP/CA
- expérimentation in-situ avec les éleveurs



L'animatrice fait le point sur l'avancement du stage en cours. Elle détaille les tests effectués in situ avec les éleveurs (travaux menés sur 3 secteurs : Héas, Gavarnie, Pragnères) et précise qu'une restitution sera faite par la stagiaire fin août.



**F1. Réduction à long terme des essences non Pyrénéennes**

(Sous maîtrise d'ouvrage et d'œuvre ONF)

**Sur Héas**

1. Vert : coupe rase avec dynamique naturelle
2. Jaune : coupe rase avec plantation d'essences autochtones
3. Rouge : plantation de sapins sous abri
4. Bleu : éclaircie forte en hêtre de Forêt de feuillus



**Sur Hount Gran**



Vue : Nord  
Masse : à lancer ultérieurement dans un programme massif pour 2012

Financements		Travaux
2011 à 2016	- Suivi ONF: <b>800€ HT/an</b> - Voir les possibilités de monter une Convention pluriannuelle	- Suivi floristique et photographique / ONF - Test de Germination des graines / CBNPMP → à réaliser 2012

J. COY détaille le protocole expérimental mis en place (décrit à côté des photos ci-dessus). Il rappelle que le suivi a été lancé l'année dernière et que l'ONF n'a pas reçu de compensation financière par Natura 2000. Il explique qu'il va être difficile de mobiliser à nouveau un agent cette année et justifier de son temps si les crédits ne sont pas prévus. L'animatrice explique qu'un projet de convention pluriannuelle avait été rédigé mais qu'il n'a pas été possible de l'engager sur des crédits Etat pour une telle durée. Ce qui oblige à solliciter chaque année une subvention Natura 2000 afin d'assurer le suivi de végétation sur Héas et Hount Gran.



T1. Sentier des Gloriettes



1. Restauration du tracé en rive droite
2. Réfection de la passerelle
3. Panneaux thématiques

T1. Sentier des Gloriettes

③ Panneaux thématiques

- Livraison prévue: 22 juin
- Distribution des brochures dans les OT: fin juin

**Pose début juillet 2012/CSVB:**

- panneaux directionnels + thématiques



### **T5. Normes sanitaires des refuges**

Sarradets : bail CSVB – CAF signé en octobre 2009 (reconduction pour 60 ans) : dépôt de permis de construire en cours: pour réhabilitation et mise en conformité

Maillet : Aménagements à prévoir autour de l'hôtellerie du Maillet : système de traitement des effluents à intégrer: mairie de Gèdre a contacté le SPANC

### **T6. Gestion de la fréquentation sur Troumouse**

projet de valorisation de la vallée de Héas lancé par la commune de Gèdre  
→ un bureau d'étude « planeth consultants » doit nous faire des propositions de scénarios.

Concernant le refuge du Maillet, M. MAUPEU rappelle que le SPANC a réalisé un diagnostic de la zone. La mairie est en attente d'un devis pour l'installation du nouveau système de traitement des effluents. En parallèle, M. MAUPEU explique que le projet d'aménagement de la fréquentation sur Troumouse est lancé. Les travaux d'aménagement du refuge seront donc intégrés au projet de Troumouse. Cependant, les travaux devront être, dans tous les cas, réalisés en 2014 au plus tard.

Concernant l'étude menée par la mairie en vue d'améliorer la gestion de la fréquentation de Troumouse, le bureau d'étude « Planeth » travaille sur le sujet. L'étude suit son cours et le bureau d'étude devrait faire une présentation plus précise cet été.



## P2. Etude agro-pastorale du quartier des granges de Campbielh

Etude : Gip-CRPGE → l'intérêt environnemental du site et des habitats

Potentialité du site: → 14 hectares peuvent repartir à la fauche - dont une majorité peut être mécanisée.

Conclusion de l'étude :

- désenclavement du quartier des granges
- Plusieurs propositions et celle retenue est la piste pastorale accessible aux engins agricoles.

**Objectifs d'une AFP:** conforter le travail des exploitants agricoles sur le plan foncier, de porter le projet de l'accès au Campbielh de manière collective, d'accéder aux financements publics et de conduire à terme d'autres travaux d'intérêt collectif nécessaire à la relance de la fauche.

→ **Création de l'AFP:** 18 août par un arrêté préfectoral  
(33 propriétaires pour un périmètre de 205,4 ha)

### Une piste pastorale accessible aux engins agricoles

- Choix d'un tracé : 6,5km
- Sécurité - pente  $\approx$  12%
- 1<sup>ère</sup> estimation  $\approx$  576 500 € H.T

Proposition de CC par le Gip-CRPGE → recruter un MOE

Lancer les études pour prétendre aux autorisations au titre de:

- la loi sur l'eau
- des sites classés
- E.I Natura 2000
- espèces protégées

### Financements:

Plusieurs tranches prévues: 3

Après une présentation succincte du projet, l'animatrice conclue sur le volet financier en rappelant que l'enveloppe nécessaire au financement du projet oblige un découpage sur plusieurs années. Il est prévu d'engager le projet en 2012. Le dépôt du dossier pour la demande de subvention ne se fera qu'après avoir obtenu toutes les autorisations citées ci-dessus.

J. COY demande si le MOE portera les études à réaliser. Il souligne que lors du recrutement du MOE, le Cahier des Charges devra inclure, en plus de la mission d'ingénierie (des phases d'études et de travaux), des éléments complémentaires relatifs en particulier à l'évaluation environnementale et paysagère.

M-E NAVEL précise que le Gip-CRPGE ainsi que la DDT apportent leur soutien dans la rédaction du Cahier des Charges qui permettra de recruter le MOE<sup>3</sup> dans les mois à venir.

---

<sup>3</sup> MOE : Maître d'Ouvrage

Celui-ci sera chargé entre autre de réaliser les études nécessaires au dépôt du dossier de demande de subventions. Cependant, l'inventaire faunistique et floristique notamment des espèces protégées, devra être lancé cet été, durant la période propice à ces relevés. Le délai nécessaire au recrutement d'un MOE étant incompatible avec l'urgence de cet inventaire. La commune de Gèdre devra prendre un bureau d'étude distinct du MOE dans le but d'obtenir l'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées, le cas échéant, pouvoir déposer la demande de subvention avant la fin de l'année.

### **H1. Pérenniser et développer une gestion forestière favorable à la biodiversité: Forêt du Barrada/ Pène Aube (bois de Barbet)**

**Rappel:** Les recommandations issues des DOCOBS ont été intégrées dans le programme d'actions de l'aménagement forestier de l'ONF.  
(arrêté préfectorale 17.12.2010)

#### **À lancer en 2012:**

Sensibiliser et former les agents et techniciens et exploitants forestiers: à la reconnaissance des divers types d'arbres à conserver (arbres à cavités, à fissures, échelle de sénescence...)

objectifs: Faire découvrir et valoriser le patrimoine écologique de la forêt du Barrada

→ Organiser une sortie en juillet avec « le groupe d'étude des vieilles forêts pyrénéennes » pour une présentation sur site des résultats d'inventaires:

## **Outils communs Natura 2000 en Vallées des Gaves**

- Exposition itinérante:
  - 14 sites (caractéristiques, enjeux, actions mises en place et objectifs)
  - 7 panneaux thématiques (territoire des Vallées des Gaves, Natura2000, pastoralisme, faune, flore, activités en lien avec les sites, rôle de l'eau)

Présente du 1<sup>er</sup> au 27 juin 2012  
à la maison du PNP à Luz St Sauveur.





## Les Evaluations d'incidences Natura 2000

- **Ce dispositif repose sur trois listes :**
  - la liste nationale (R. 414-19 I du code de l'environnement),
  - les deux listes locales:
    - la 1ère relevant du régime dit « encadré »,
    - la 2nde relevant du régime « propre »,
 regroupées dans l'arrêté préfectoral du 24/04/2012.
  
- Ci-dessous: Annexe II à l'arrêté fixant les listes locales prévues au 2° du III (régime encadré) et au IV (régime propre) de l'article L.414-4 du Code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département des Hautes-Pyrénées.

R. MENARD précise que le 1<sup>er</sup> décret du 9 avril 2010 visait la réglementation relative à l'évaluation des incidences Natura 2000 pour les activités relevant déjà d'un encadrement administratif (environnement, urbanisme, sportif...). Une liste nationale de 29 rubriques définit les activités soumises à une telle obligation. Une liste locale est par la suite venue la compléter, spécifique au département des Hautes-Pyrénées et constituée de 14 rubriques.

Enfin, le 2<sup>nd</sup> décret du 16 août 2011 a visé la réglementation relative à l'évaluation des incidences Natura 2000 au titre du régime propre pour les activités ne relevant d'aucun encadrement administratif. 9 rubriques supplémentaires ont donc été retenues au titre de ce régime propre (cf tableau ci-dessous).

### Récapitulatif

Liste	régime	Nombres de rubriques
Nationale (R. 414-19 I du CE)	« encadré »	29
Locales (AP du 24/04/2012)	« encadré »	14
	« propre à Natura 2000 »	9

N° item	Réf. arrêté	Régime	Désignation de l'activité	Directive	Secteur géographique	Périmètre
1	Art. 4	Encadré	Les manifestations sportives (épreuve, course, compétition, rencontre, démonstration dans une discipline sportive) et concentrations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 331-2, L. 331-5 et R. 331-6 à R. 331-18 du Code du sport, dont les sportifs participants, le public et le personnel qui concourent à la réalisation de la manifestation peuvent atteindre plus de 1 500 personnes	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
2	Art. 4	Encadré	Les travaux, actions, ouvrages ou installations des collectivités territoriales présentant un caractère d'intérêt général, visant l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, visés aux articles L. 211-7 et R. 214-88 à R. 214-104 du Code de l'environnement et aux articles L. 151-36 à L. 151-40 du Code rural et de la pêche maritime	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
3	Art. 4	Encadré	Les ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol soumis à déclaration préalable en application de l'article R. 421-9 du Code de l'urbanisme	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
4	Art. 4	Encadré	Le projet de réglementation des boisements prévue aux articles L. 126-1 et R. 126-1 du Code rural et de la pêche maritime, ainsi que les mesures transitoires prévues à l'article R. 126-7 du même code	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
5	Art. 4	Encadré	Les zones de développement éolien (ZDE) mentionnées à l'article 10-1 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	Dans le périmètre ou en dehors du périmètre d'un site Natura 2000
6	Art. 4	Encadré	Les installations de production d'électricité soumises au régime d'autorisation prévu à l'article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2000-877 du 7 septembre 2000	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	Dans le périmètre ou en dehors du périmètre d'un site Natura 2000

N° item	Réf. arrêté	Régime	Désignation de l'activité	Directive	Secteur géographique	Périmètre
7	Art. 4	Encadré	Les travaux d'entretien et de grosses réparations entrant dans le champ des concessions d'énergie hydraulique, soumis à autorisation en application du décret n° 94-894 du 13 octobre 1994 relatif à la concession et à la déclaration d'utilité publique des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique, hors travaux réalisés dans leur intégralité à l'intérieur de locaux industriels concédés existants	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	Dans le périmètre ou en dehors du périmètre d'un site Natura 2000
8	Art. 5	Encadré	Les travaux présentant un intérêt général faisant l'objet d'un arrêté des collectivités territoriales et concernant la correction des torrents, restauration des terrains en montagne, lutte contre les avalanches, défense contre l'incendie, prévus aux articles L. 151-36 à L. 151-40 du Code rural et de la pêche maritime	Habitats - ZSC	Pyrénées	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
	Art. 6	Encadré		Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
9	Art. 5	Encadré	L'aménagement de pistes de ski alpin et les travaux de construction ou de modification substantielle des remontées mécaniques soumis à autorisation au titre des articles L. 472-1 et suivants et des articles L. 473-1 et suivants du Code de l'urbanisme	Habitats - ZSC	Pyrénées	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
	Art. 6	Encadré		Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
10	Art. 5	Encadré	La servitude des propriétés privées ou faisant partie du domaine privé d'une collectivité publique instituée pour assurer le passage, l'aménagement et l'équipement des pistes de ski et des sites nordiques destinés à accueillir des loisirs de neige non motorisés organisés, le survol des terrains ou doivent être implantées des remontées mécaniques, l'implantation des supports de lignes dont l'emprise au sol est inférieure à quatre mètres carrés, le passage des pistes de montée, les accès nécessaires à l'implantation, l'entretien et la protection des pistes et des installations de remontée mécanique, mentionnée à l'article L. 342-20 du Code du tourisme	Habitats - ZSC	Pyrénées	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
	Art. 6	Encadré		Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
11	Art. 5	Encadré	L'introduction dans le milieu naturel de spécimens d'espèces exogènes à des fins agricoles, piscicoles ou forestières ou pour des motifs d'intérêt général, soumise à autorisation en application de l'article L. 411-3 du Code de l'environnement	Habitats - ZSC	Pyrénées	Dans le périmètre ou en dehors du périmètre d'un site Natura 2000
12	Art. 5	Encadré	Les coupes et abattages d'arbres, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignements soumis à déclaration préalable au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme	Habitats - ZSC	Plaine	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
	Art. 6	Encadré		Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
13	Art. 6	Encadré	La lutte chimique pour la prévention de la propagation des organismes classés nuisibles inscrits sur la liste prévue à l'article L. 251-3 du Code rural et de la pêche maritime, en application de l'article L. 251-8 du Code rural et de la pêche maritime	Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000

N° item	Réf. arrêté	Régime	Désignation de l'activité	Directive	Secteur géographique	Périmètre
14	Art. 6	Encadré	Les travaux, ouvrages et accessoires de lignes de distribution d'énergie électrique de tension inférieure à 63 kV soumis à procédures en application de l'article R. 421-9 du Code de l'urbanisme, à l'exclusion des travaux souterrains	Oiseaux - ZPS	Tous	Dans le périmètre ou en dehors du périmètre d'un site Natura 2000
15	Art. 4	Propre	La création de voie forestière permettant le passage de camions grumiers (Article R. 414-27 du CE Iam n° 1)	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Pyénées	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
16	Art. 4	Propre	La création de voie de défense des forêts contre l'incendie (Article R. 414-27 du CE Iam n° 2)	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
17	Art. 4	Propre	La création de pistes pastorales permettant le passage de camions de transport de matériels ou d'animaux (Article R. 414-27 du CE Iam n° 3)	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Pyénées	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
18	Art. 4	Propre	La création de place de dépôt de bois lorsqu'elle nécessite une stabilisation du sol (Article R. 414-27 du CE Iam n° 4)	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Pyénées	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
19	Art. 4	Propre	La création de pare-feu lorsqu'il nécessite des coupes rases (Article R. 414-27 du CE Iam n° 5)	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
20	Art. 5	Propre	L'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation, les remblais de zones humides ou de marais d'une surface supérieure à 0,01 ha pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000 (Article R. 414-27 du CE Iam n° 21)	Habitats - ZSC	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
21	Art. 5	Propre	La réalisation de réseaux de drainage d'une superficie supérieure à 1 ha pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou lorsque le point de rejet se situe en site Natura 2000 (Article R. 414-27 du CE Iam n° 22)	Habitats - ZSC	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
22	Art. 4	Propre	Les travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés, hors l'entretien courant (Article R. 414-27 du CE Iam n° 36)	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
23	Art. 4	Propre	Les travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines (Article R. 414-27 du CE Iam n° 27)	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000



C'est au tour de J-G THIEBAULT de nous présenter l'état d'avancement de la rédaction de la Charte Natura 2000 par le PNP.



## Qu'est ce que la charte?

- **Outil contractuel qui permet à l'adhérent de participer à la démarche Natura 2000 et aux objectifs poursuivis**
- **Souscription à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000**
- **Pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc pas de rémunérations en contre partie**

## Qu'est ce que la charte?

- **S'appuie sur deux notions bien distinctes:**

- > **Les engagements**

- De l'ordre de bonnes pratiques en vigueur
- Ouvrent droit aux avantages de la charte
- Font l'objet de contrôle
- Engagements généraux / par type de milieux

- > **Les recommandations**

- Mesures de gestion favorable aux espèces et habitats
- De l'ordre de la sensibilisation (pas d'obligation de respect)
- Pas soumis à contrôle

## Les avantages de la charte Natura 2000

- **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties**
  - > Rattachement au parcellaire cadastral
  - > Seuls les engagements par milieux activent la possibilité d'une exonération (en plus des engagements généraux)
- **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations**
- **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales**
- **Exonérations liées à la garantie de gestion durable des forêts**

### Qui peut adhérer à la charte Natura 2000?

- Soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat (bail...)
- L'unité d'engagement est l'échelle cadastrale
- Le propriétaire adhère à tous les engagements généraux et aux engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer
- Le mandataire souscrit uniquement aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose
- Durée de validité d'une charte: 5 ou 10 ans

### Document type « PNP » en cours de rédaction

- Sur la base du cahier des charges régional:
- 31 engagements
  - > 7 généraux
  - > 24 par milieux
- 16 recommandations

### Prochaines étapes

- Adaptation de la charte type localement
- Validation par le COPIL
- Adhésion des propriétaires / mandataires



Calendrier à fixer

J-G THIEBAULT présente l'objectif de la mise en place d'une Charte Natura 2000 sur ces territoires et les avantages qui en découlent comme l'exonération de la taxe foncière sur le non bâtie. C. LOO demande s'il est possible d'avoir un effet rétroactif, puisque l'animation est lancée depuis plusieurs années sur ces sites. J-G THIEBAULT par la négative. J-L PUJO s'interroge sur un renouvellement possible des avantages type exonération de la TFNB<sup>4</sup>, après s'être engagé en faveur de la charte sur une période donnée. J-G THIEBAULT précise que signer la Charte impose aujourd'hui un engagement de 5 ans, et qu'une fois ces 5 années passées, il est tout à fait possible de renouveler cet engagement.

J. COY précise que l'exonération de TFNB est compensée pour les communes par un financement de l'Etat.

J-G THIEBAULT soumet à l'assemblée le calendrier de travail à mettre en œuvre dans le cas où la Charte serait validée aujourd'hui par le COPIL. Il explique qu'il resterait 2 semaines pour travailler de manière intensive sous forme de groupe de travail avec les différents acteurs du territoire afin de finir et valider la rédaction de la Charte. Puis il informe que les signatures devraient être effectives en juillet, afin de compter sur l'exonération de la TFNB pour 2013. La charte doit être signée dans son intégralité, et non pas par milieu type forestier, zone humides..., ce n'est pas une charte à la carte.

C.LOO explique que les élus s'opposent de manière catégorique au projet qui ne leur a pas été présenté préalablement. J-G THIEBAULT s'en excuse mais rappelle que le temps imparti pour la rédaction de Charte était très court. Le PNP a voulu simplement à titre d'anticipation proposer une base de travail pour la suite.

C. TRESCAZES se demande si une parcelle engagée dans la Charte Natura 2000 venait à être vendue, les engagements suivraient-ils le foncier ? R. MENARD note la question pour formuler une réponse précise ultérieurement.

Le COPIL décide finalement de ne pas valider cette première version de Charte sans connaître le contenu précis, et décide de reporter les échéances. Cette décision laisse désormais une année entière pour organiser des groupes de travail et le temps nécessaire pour que les engagements et recommandations proposés conviennent à tous.

La séance du Comité de Pilotage est clôturée à 18h00.

---

<sup>4</sup> TFBN : Taxe Foncière sur le Non Bâtie